

## DEMANDE DE REPRISE D'INFRASTRUCTURES Séance du Conseil général du 14.12.2022

### Objet :

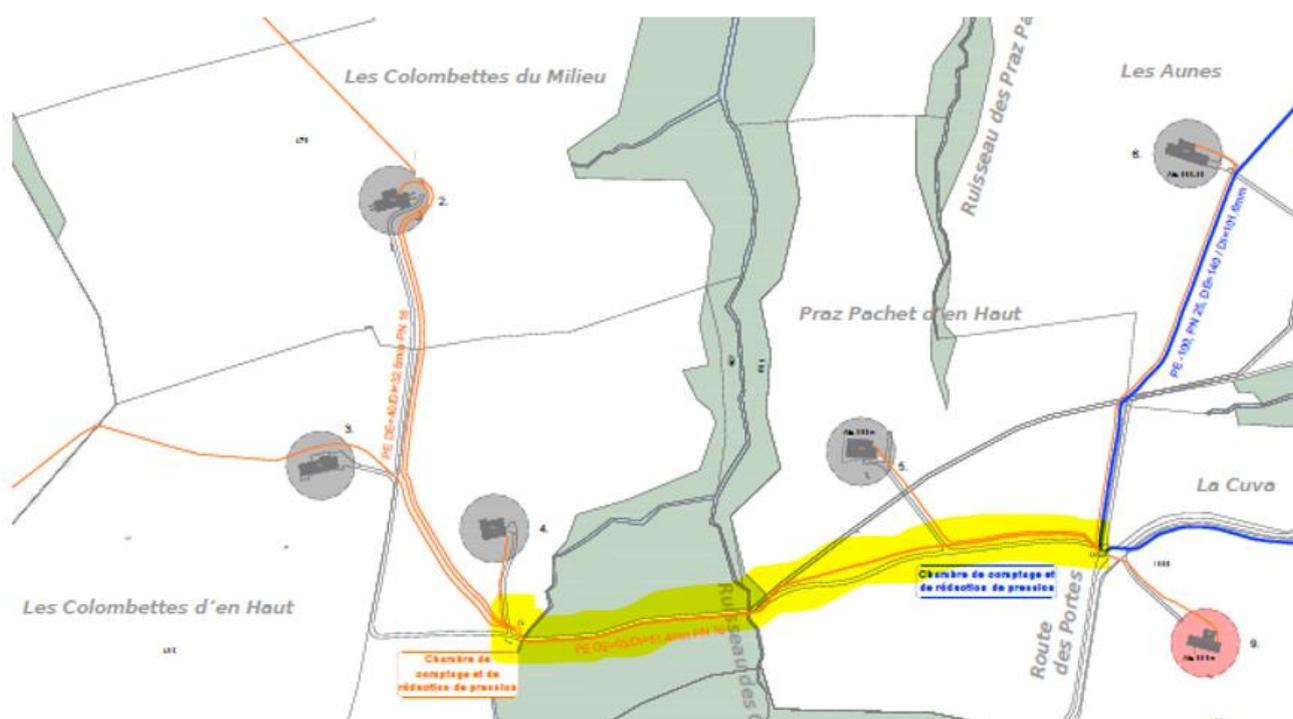
Reprise conduite EP, secteur La Cuva – Les Colombettes  
(Reprise de la conduite de transport d'eau potable entre la chambre de La Cuva et la chambre de distribution des chalets de la zone des Colombettes)



### Descriptif de la demande :

Dans le cadre du projet La Benda, la conduite de transport entre la chambre communale de La Cuva et la chambre privée de distribution des chalets d'alpage a été réalisée par les propriétaires. La conduite de transport ainsi que la chambre desservent les bâtiments suivants : Les 2 chalets des Colombettes d'en haut, le chalet des Colombettes du milieu, le chalet des Colombettes d'en bas et le chalet du ski-club de Vulruz

La conduite de transport en question est surlignée sur l'image ci-dessous.



Suite à discussions entre les propriétaires et la commune, il s'avère plus intéressant pour tous que ces infrastructures reviennent en mains communales. Comme mentionnée, il s'agit d'infrastructures de transport et de distribution qui doivent être entretenues par nos collaborateurs agréés et formés.

Comme les propriétaires privés ont financé l'étude et la réalisation de la conduite et de la chambre de distribution, la commune finance uniquement les frais de dossier et l'inscription au RF. Il n'est prévu aucune indemnité spécifique pour l'octroi de la servitude.

Les coûts d'inscription au RF sont d'environ 2'000.-, financer par le crédit d'ouvrage du projet la Benda.

**Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour le transfert de propriété de ces infrastructures.**